

## ABONNEMENT

**Sauzur**  
En un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

## Poste

En un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 15  
Trois mois . . . . . 8

## En s'abonne

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE  
ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-  
graphie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT  
UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une  
grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10  
francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la  
prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une  
valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête  
de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent.; huit francs; 27 sur  
22, tête de 8 cent.; douze francs. Pour ces dernières gran-  
deurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un  
artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans di-  
verses Expositions, une réelle notoriété par son talent de  
portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré  
immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les  
indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur  
photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD,  
artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris,  
qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois se-  
maines, contre le remboursement de 1 franc pour tous  
frais de port et d'emballage.

M. A. Grecard tient, en outre, à la disposition de nos  
abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est  
indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge  
de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la  
prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de por-  
traits et de cadres.

SAUMUR, 17 MAI

## L'argent des pauvres

Sous ce titre, M. Paul de Cassagnac écrit  
dans l'*Autorité*:

« Quand on traite le gouvernement de la  
République de gouvernement de voleurs, on  
est certain de ne pas le calomnier et on peut  
avoir la conscience absolument tranquille.

Chaque jour, on découvre de nouveaux pillages,  
de nouvelles filouteries.

Mais, parmi ces pillages et ces filouteries, il  
n'en est certainement pas de plus abominables  
que ceux qui s'exercent sur les pauvres.

Voler les riches, c'est déjà pas mal repré-  
hensible. Voler les pauvres, cela dépasse tout  
et c'est un crime pour lequel les galères à per-  
pétuité sembleraient encore une peine encore  
trop douce.

Or, cette peine est encourue aujourd'hui par  
des administrateurs des bureaux de bienfai-  
sance, s'il faut en croire les affirmations de  
quelques commissaires enquêteurs du conseil  
municipal de Paris.

Nous craignons de déflorer ces intéressants  
documents en les analysant, et nous ne cro-  
yons pas pouvoir mieux faire qu'en donnant la  
parole à M. Péan, conseiller municipal, qui  
s'exprime ainsi:

« Je puis affirmer, dit-il, que non seule-  
ment les faits de prévarication reprochés à M.  
Alexis Suire, administrateur du bureau de  
bienfaisance du douzième arrondissement, sont  
malheureusement vrais, mais encore qu'au  
cours de mon enquête j'ai découvert d'autres  
faits d'une importance et d'une gravité tout  
aussi grandes que ceux rapportés par M. Cau-  
meau à la tribune du conseil.

« Il est maintenant parfaitement établi que  
M. Suire faisait toucher des secours au bureau  
de bienfaisance du douzième arrondissement

par une femme qui était sa maîtresse, et qu'a-  
vant les fonds à lui remis par cette dernière,  
l'administrateur dont il s'agit entretenait une  
autre femme. C'est même cette singulière situa-  
tion qui a fait découvrir les exactions dont M.  
Suire se rendait coupable; c'est, en effet, par  
vengeance qu'une de ses deux maîtresses l'a  
dénoncé.

« Voici comment procédait cet adminis-  
trateur: d'abord, il faisait des demandes de  
secours pour des femmes chargées d'enfants,  
qui s'adressaient à lui à la suite de leurs cou-  
ches; il donnait au bureau de bienfaisance  
leur nom véritable et leur adresse, de sorte  
que, quand les enquêteurs de l'Assistance  
publique se présentaient, on répondait qu'ef-  
fectivement la femme dont on citait le nom  
demeurait dans la maison, et que sa situation  
était intéressante.

« Mais M. Suire remettait le bon à toucher  
à sa maîtresse, qui se présentait à la caisse et  
recevait certaine somme qu'elle partageait avec  
son amant.

« Quant aux bons de pain et aux bons de  
viande qu'on ne pouvait convertir en argent,  
on les échangeait contre d'autres marchan-  
dises, telles que des liqueurs ou des friandises.  
Je connais le nom d'un négociant qui a fourni  
ainsi pour 40 fr. de bonbons.

« M. Suire se servait aussi de noms de per-  
sonnes décédées pour faire toucher de l'argent  
au bureau de bienfaisance.

« Seulement, je dois faire remarquer que  
toutes les personnes dont il prenait les noms  
étaient des femmes, de sorte que mes recher-  
ches ont été très pénibles pour arriver à décou-  
vrir la vérité, car, dans les actes de décès, on  
inscrit les femmes sous leur nom de demoiselle,  
veuve...

« J'ai donc dû rechercher le nom de de-  
moiselle des veuves présentées au bureau de  
bienfaisance par M. Suire, et j'en ai trouvé qui  
étaient décédées depuis cinq ans. »

Vous le voyez, c'est tout à fait complet!

MM. les administrateurs des bureaux de  
bienfaisance de Paris y trouvaient bons diners,  
bon gîte et... le reste.

Ce qui devait venir au secours des malheu-  
reux crevant de faim et de misère, servait à  
constituer un sérail, à acheter des victuailles,  
des liqueurs, voire des bonbons et à se pro-  
curer le l'argent de poche.

Et il y a longtemps que cela marchait ainsi,  
sans que les municipalités nommées par le  
gouvernement s'en soient un seul instant oc-  
cupé.

Mais il n'y a pas qu'un arrondissement de  
visé. Et le douzième n'est pas isolé. Plusieurs  
arrondissements, paraît-il, présentent des dé-  
sordres du même genre.

« Toutes les municipalités, dit la *Justice*,  
vont avoir à rendre un compte sévère de leur  
gestion.

« — Et il y en a LA MOITIÉ, dit un membre  
de la commission d'enquête, qui n'en SORTIRONT  
PAS. »

C'est de cette façon que le gouvernement de  
la République et les républicains pratiquent la  
charité avec l'argent que les naïfs et les imbéciles  
donnent aux bureaux de bienfaisance.

Et, comme toute charité bien ordonnée, ils  
commencent par eux-mêmes.

PAUL DE CASSAGNAC.

## MESURE ARBITRAIRE

On lit dans le *Journal de Rennes*:

« M. Le Bastard vient de commettre un de  
ces actes arbitraires qui font peu d'honneur à  
une administration.

Un modeste serviteur de la ville a été révo-  
qué hier parce qu'il avait laissé entendre qu'il  
ne voterait peut-être pas pour la liste de M. Le  
Bastard.

M. Pierre Villauray était depuis deux ans  
concierge de l'Ecole régionale des Beaux-Arts  
au Palais du Commerce. C'était un excellent  
employé, auquel on n'avait jamais eu à adres-  
ser aucun reproche.

Circonstance particulière: il était aupara-  
vant sergent de ville, et dans la fameuse soirée  
des élections de 1889, il refusa de se prêter  
aux fantaisies du légendaire commissaire  
Court, qui, affolé et excité par le préfet, vou-  
lait faire empoigner tout le monde, même les  
passants les plus inoffensifs.

Révoqué par ce fait, M. Villauray gagna par  
là l'appui de M. Le Bastard, qui le nomma,  
en compensation, concierge au Palais du Com-  
merce.

Or, quelques jours avant la dernière élection,  
M. Villauray eut le malheur de dire devant quel-  
qu'un que la proclamation de M. Le Bastard  
était assez violente.

Le dimanche même du scrutin, M. Villauray,  
ayant rencontré dans la matinée un ami (? qui  
sert en ville), lui dit qu'il allait à la messe;  
l'ami plaisantait le digne concierge et répliqua  
qu'il serait bien capable de voter pour les  
« chouans » et les catholiques.

M. Villauray ne s'en défendit pas, ajoutant  
qu'après tout il était bien libre.

Ces paroles furent rapportées à M. Le Bas-  
tard par des dénonciateurs dont nous n'a-  
vons pas besoin de qualifier le rôle en cette  
affaire.

Le maire lit appeler le concierge dans son  
cabinet, et celui-ci ayant reconnu courageuse-  
ment les propos qu'on lui prêtait, l'autocrate  
de l'Hôtel de Ville lui annonça qu'il était ré-  
voqué.

En effet, M. Villauray a reçu hier l'arrêté  
municipal qui lui enlève sa place et le jette dans  
la rue.

Et voilà comment on entend la liberté élec-  
torale sous la République.

Pance qu'un honnête homme aura exprimé  
l'intention de voter selon sa conscience, le  
Maire, dont, malheureusement pour lui, il  
dépend, le prive de son gagne-pain et l'expose  
à la misère.

Mais M. Villauray avait encore commis un  
autre crime: il envoyait son fils à l'école des  
Frères!

Cette révocation, pour laquelle l'arrêté offi-  
ciel n'ose donner aucun motif, est un acte de pur  
arbitraire et une révoltante injustice: elle a un  
caractère de représailles et de vengeance abso-  
lument odieux.

Allons, les républicains sont toujours et  
partout les mêmes!

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 mai 1892.

Les positions des vendeurs à découvert et le  
bas prix extraordinaire de l'argent ont beau-  
coup facilité la liquidation de quinzaine au  
parquet. Si les rentes éprouvent un léger mou-  
vement de réaction, cela tient uniquement aux  
réalisations et à la nécessité de consolider l'a-  
vance acquise avant de franchir le cours rond  
de 98 fr. L'Ancien 3 0/0 reste à 97.90; le  
Nouveau à 98.40 et le 4 1/2 à 105.42.

La nouvelle officielle de la constitution du  
ministère présidé par M. Gioletti donne à la  
Rente Italienne une allure très ferme à 91 fr.  
L'Extérieure cote 63 3/16. Le 3 0/0 Portugais  
se maintient aux environs de 29 fr. Les confé-  
rences seront reprises mercredi lorsque les dé-  
légués auront reçu de nouvelles instructions  
demandées à leurs comités respectifs.

Le Russe Nouveau cote 77 fr.; l'Orient 69.30.  
Le Rouble se traite en coulisse à 266 fr.

L'action de la Banque de France est en pro-  
grès marqué à 4,160. L'encaisse au bilan de  
jeudi dernier accuse une augmentation à l'or  
de 43 millions, ce qui porte à 2,793 millions  
en y comprenant la partie en argent, le total de  
ce chapitre. Le Crédit Foncier est sans chan-  
gement à 4,210. La Banque de Paris conserve  
son avance à 666 fr. Il est bon de remarquer  
que le bénéfice à distribuer eut été de 4 mil-  
lions 363,567 fr., ce qui eut permis de répar-  
tir plus de 34 fr. par action, si la société n'a-  
vait jugé plus prudent d'employer 3,423,989  
francs à la réduction des prix d'estimation des  
valeurs de son portefeuille. Le Crédit Lyonnais  
gagne une nouvelle avance à 791 fr. La Société  
Générale conserve le cours de 465 fr.

Les Chemins Economiques valent 403 fr.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

## Elections des municipalités

Montreuil-Bellay. — M. le baron de Grand-  
maison est élu maire par 44 voix sur 45 vo-  
tants; M. Forget, adjoint par 43 voix. Munici-  
palité conservatrice.

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — M. de Lava-  
lette est réélu maire par 44 voix, M. Baillar-  
geault, adjoint, également par 44 voix.

Martigné. — M. de Romans, ancien maire,  
et M. Davy, ancien adjoint, réélus. Conserva-  
teurs.

Louerre. — Maire, M. Bonnemère, rép.;  
adjoint, M. Guittonneau, rép. — Maire élu au  
bénéfice de l'âge, par 6 voix contre 6 voix.

Grézellé. — Maire, M. Chauvigné-Chatelais  
par 6 voix sur 42 votants; adjoint, M. Renou,  
par 5 voix, après trois tours de scrutin.

Salle-de-Vihiers. — M. Roger de Terves est  
élu maire, M. Chemineau, adjoint.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — M. Girard a été  
élu maire. L'administration est opportuniste.

Trèves-Cunault. — Le Conseil municipal a  
élu, dimanche, une municipalité conservatrice.  
M. Denis Guibert, propriétaire du vignoble de  
Trèves, nommé conseiller municipal le 4<sup>e</sup>  
mai, a été nommé à l'unanimité maire de Tré-  
ves-Cunault.

C'est une commune gagnée, ou plutôt reve-  
nue aux idées d'ordre et qui se trouvera bien  
du choix qu'elle vient de faire.

Souzay. — Maire, M. Auguste Sanzay; adjoint, M. Gasnault-Vallet par 8 et 6 voix sur 12 votants.

Montsoreau. — M. Lelié, républicain, est réélu maire; M. Méchine, républicain, adjoint.

Doué. — Maire, M. Grimaud; adjoints, MM. Guitton et Doussain. Municipalité conservatrice.

Vihiers. — Maire, M. Lucien Piau; adjoint, M. Auguste Robert; républicains.

Allonnes. — M. Pottier est élu maire par 14 voix sur 16 votants; M. Chapin, adjoint, par 12 voix.

Saint-Martin-de-la-Place. — M. Clément Soyer est élu maire par 12 voix sur 12 votants, M. Albert adjoint par 6 voix sur 11 votants.

Vivv. — Maire, M. Leroux, Charles; adjoint, M. Pierre Néron; conservateurs.

Verrie. — M. Louis Ollivier est élu maire par 8 voix sur 9 votants; M. Razin, adjoint par 6 voix; conservateurs.

Saint-Cyr-en-Bourg. — M. Prosper Gigot est réélu avec M. Bougouin-Fouet pour adjoint; conservateurs.

Vaudelnay. — Maire, M. Delaleu; adjoint, M. Marcheteau; conservateurs.

Tigné. — M. Godard est élu maire par 7 voix; M. Boismard, adjoint par 5 voix après trois tours de scrutin.

Cléré. — Maire, M. Humeau; adjoint, M. Courant.

Aubigné. — Maire, M. Leroy; adjoint, M. Arandeau.

Cernusson. — Maire, M. Simon-Hétreau; adjoint, M. Turlais.

Les Rosiers. — Maire, M. Boutin-Desvignes; adjoint, M. Menou-Fardeau; conservateurs.

Trémont. — Maire, M. Renou; adjoint, M. Brouard.

Puy-Notre-Dame. — Maire, M. Moudoux; adjoint, M. Carré.

Brézé. — Le conseil est composé de 6 conservateurs et de 6 républicains. Il y a eu trois tours de scrutin qui ont donné chaque fois 6 voix à chacun des candidats. M. Victor Dominique étant le plus âgé des deux candidats a été déclaré élu, mais il a refusé d'accepter l'honneur qu'on lui faisait sous le bénéfice de l'âge. Il n'y a donc jusqu'à présent rien de fait.

ANGERS. — 34 VOTANTS. — Maire, M. Guignard, par 32 voix; 1er adjoint, M. Monprofit, par 32; 2e adjoint, M. Joxé, par 33; 3e adjoint, M. Boulanger, Isidore, par 32; 4e adjoint, M. de Villiers, par 34.

CHOLET. — Au premier tour de scrutin, M. Marie-Baudry a obtenu 26 voix sur 27; il a aussitôt remercié ses collègues, et déclaré

que, dans les circonstances actuelles, il ne pouvait accepter le mandat qui lui était confié à l'unanimité.

Un deuxième tour de scrutin a eu lieu: M. Marie-Baudry a obtenu 15 voix, M. Clémot, 1, — et onze bulletins blancs. Sur la demande de l'un des conseillers socialistes, la séance a été suspendue. Reprise un quart d'heure après, il a été procédé à un troisième tour de scrutin. M. Marie-Baudry a obtenu 15 voix; M. Menu, 14, et M. Clémot, 1.

M. Marie-Baudry persistant dans son refus, le Conseil a levé la séance sans procéder à l'élection des adjoints.

M. Menu, conseiller républicain, a déclaré ne pas vouloir accepter la mairie, et ses collègues républicains sont tous d'accord pour refuser.

On parle de dissolution. C'est peut-être prématuré: mais le refus de M. Marie-Baudry et de ses amis d'occuper l'administration, rend cette éventualité probable.

TOURS. — 32 VOTANTS. — Maire, M. Fournier, 30 voix; 1er adjoint, M. Gorce, 30; 2e adjoint, M. Loiseau, 30; 3e adjoint, M. Charpentier, 30.

CHINON. — M. Herpin est réélu maire; M. Auvinet, premier adjoint; M. Lenoir, deuxième adjoint.

BOURGUEIL. — M. Lejouteux est élu maire; MM. Girault et Bienvenu, conservateurs, sont élus adjoints.

LOCHES. — Wilson, maire, par 17 voix; Boutet-Vernier, 1er adjoint, par 19; Poupet-Chargé, 2e adjoint, par 12.

L'élection de Wilson avait été prévue par nous. Elle émeut nos confrères parisiens.

« Est-ce l'indice d'une rentrée au Parlement? dit le Figaro.

» M. Wilson a été nommé, dimanche, maire de Loches. C'est l'incroyable nouvelle de la journée.

» L'autre semaine, un journal satirique, escomptant ce résultat, représentait le gendre de feu M. Grévy devant un magasin de décorations avec cette simple pancarte: *Récouverture*.

» Au bas du dessin, on lisait: « Avec le suffrage universel il faut s'attendre à tout ».

» Le Conseil municipal de Loches vient de prouver, en effet, que tout est possible.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 16 mai. — Rachel-Anna-Marthe Courné, rue des Ecuries; — Joseph Guillaume, rue de la Visitation.

##### DÉCÈS

Le 16 mai. — Marie-Louise Champrobert, femme Pastey, blanchisseuse, 48 ans, à l'Hôpital.

M. Babouin, nommé juge de paix du canton Nord-Ouest de Saumur, n'était pas juge de paix à Villers-Cotterets, mais suppléant à Saint-Vallier (Drôme). C'est un licencié en droit et un ancien notaire.

#### Correspondance

M. le marquis de Broc adresse aux électeurs de Vernoi cette déclaration:

« Messieurs les Electeurs de Vernoi, » Malgré mon amour bien connu de la paix et de la tranquillité, je me vois obligé de vous faire la déclaration suivante:

» Quelques-uns d'entre vous (que tout le monde connaît) font courir le bruit, accompagné de commentaires plus ou moins obligeants, que, de concert avec M. le Curé, j'ai voulu mettre la discorde dans le pays, afin d'en profiter. Or, messieurs, je puis vous certifier que M. le Curé n'a appris l'existence de la seconde liste électorale qu'au dernier moment, comme la plupart d'entre vous. Pour mon compte personnel, j'en connaissais le secret, sans l'approuver complètement, mais je trouvais juste la réclamation faite par les cultivateurs d'entrer plus nombreux dans le Conseil.

» Quelques habitants du bourg m'ont reproché de n'avoir pas protesté, comme certains membres, portés sur les deux listes. Je ne l'ai pas fait pour plusieurs raisons: premièrement, parce qu'à mon avis cette protestation était un attentat contre la liberté individuelle; secondement, parce qu'on n'avait pas jugé à propos de me communiquer exactement la séance du dimanche 17 avril, malgré ma demande et malgré la loi du 5 avril 1884. Du reste, la loi n'a pas été observée davantage dans plusieurs des opérations électorales, comme M. le Préfet de Maine-et-Loire en a été averti. Cette protestation sera peut-être rejetée, mais elle sera appréciée à sa juste valeur par l'opinion publique.

» J'ai jusqu'ici, malgré quelques sourdes provocations, toujours observé les règles de la plus stricte courtoisie à l'égard de tous les habitants de la commune; j'espère que personne ne me forcera de sortir de cette réserve conforme à leurs intérêts. Mais il est de mon devoir de défendre ceux qui sont attaqués contre toute justice et toute liberté, et ici je le déclare hautement, je veux que tout faible et toute opprimé sache qu'il trouvera en moi un ami et un défenseur.

» Mes chers concitoyens, j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,

» Marquis de Broc.

« La Ville-au-Fourier, mai 1892. »

#### NOTRE NOUVEL ÉVÊQUE

On lit dans le *Petit Courrier*:

« Nous croyons savoir qu'il est très sérieux

question de nommer à l'Evêché d'Angers M. l'abbé Méric, docteur en théologie, professeur à la Sorbonne, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de philosophie, de science et de religion. »

Nous apprenons la mort de M<sup>me</sup> Poriquet, femme du dernier préfet de l'Empire en Maine-et-Loire, aujourd'hui sénateur de l'Orne.

M<sup>me</sup> Poriquet a laissé à Angers les plus sympathiques souvenirs par l'affabilité de ses relations et par son dévouement aux œuvres charitables de la ville.

#### LES BÉNÉFICES DES INTERMÉDIAIRES

Pourquoi le producteur vend-il ses denrées si bon marché et pourquoi cependant le consommateur des villes les paye-t-il généralement si cher? On l'a dit cent fois: c'est parce qu'entre eux s'interpose toute une série d'intermédiaires qui imposent leurs services très onéreux, cherchant par tous les moyens possibles à les rendre indispensables ou du moins à les faire considérer comme tels.

On gagne gros dans ce métier, parce qu'on gagne toujours: lors même que le producteur est obligé de vendre à perte, le commissionnaire qu'il emploie perçoit toujours sa commission, donc pas d'aïe pour lui.

Veut-on apprécier ce que cet excellent commerce peut rapporter à ceux qui le font? Tous les journaux ont annoncé dernièrement la vente sur licitation, par suite de dissolution anticipée de société, d'un fonds d'achat et de vente à la commission de denrées alimentaires (fruits et primeurs), connu sous le nom d'établissements Omer Décugis et fils, à Paris.

La mise à prix a été fixée à trois millions! Il fait bon, on le voit, d'être intermédiaire, meilleur, hélas! que d'être le producteur seul qui crée la richesse et travaille à accroître la fortune nationale.

#### LES DÉBALLEURS

Le Tribunal de commerce a rendu son jugement dans l'instance en concurrence déloyale introduite par les principaux négociants en nouveautés, draps, tentures, etc., de Moulins, contre les sieurs Cazave et Evain, déballeurs, actuellement installés dans la salle des ventes de la rue Paul-Bert.

En voici le dispositif:

« Attendu qu'il résulte des éléments du procès que Cazave et Evain ont employé des moyens qui constituent une concurrence déloyale en annonçant une vente d'objets provenant de faillites, etc., pour être vendus à des prix fabuleux de bon marché dans la salle des ventes publiques, à Moulins, rue Paul-Bert:

» Que cette manière d'agir n'avait d'autre

## LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie: La Terre libre

III — MONSIEUR BONNEFOY

(Suite)

Cette haine sourde entre les deux hommes de couleur augmentait de jour en jour.

M. Bonnefoy avait d'un côté des amitiés, du respect et des serviteurs; il avait de l'autre un individu pour ennemi.

Un seul, et c'était assez.

Cependant tout allait pour le mieux. M. le directeur, manœuvrant bien et veulant à des marchands de Montréal ou de New-York une partie de la fabrication, empochait d'assez jolis bénéfices.

Les cinquante mille francs qu'il avait mis dans l'affaire, et qui lui rapportaient intérêt, étaient déjà doublés, et le bonhomme voyait le moment où il pourrait bientôt donner sa démission et se retirer avec quelque cinq à six

mille livres de rentes, ce qui là-bas constituait un beau revenu.

Qui l'aurait cru? M. Bonnefoy avait 53 ans et il songeait à épouser une Canadienne, qui l'emmènerait finir ses jours à Sorel, entre Montréal et Québec, sur la rive droite du Saint-Laurent.

M. Bonnefoy ne demandait plus que quelques mois pour parfaire sa petite fortune et se retirer honnêtement.

Mais l'homme propose et le hasard dispose, comme nous l'allons voir tout à l'heure.

Un matin du mois de mai, M. Bonnefoy vit arriver de Montpellier un homme porteur d'une dépêche.

Cette dépêche, signée André Rémy, annonçait l'arrivée de l'envoyé de la maison Martel et Compagnie et du docteur.

M. Bonnefoy connaissait M. Rémy par la correspondance. Il fut un peu surpris de cette visite inattendue, et, sans deviner un remplaçant ou un maître, il se mit en devoir de recevoir ses hôtes qui, suivant lui, venaient tout simplement jeter un coup d'œil sur l'usine en voyageant dans le pays.

Les ouvriers furent prévenus, chacun reçut sa petite leçon, et M. Bonnefoy quitta sa mai-

son de pierre pour en faire honneur à ses hôtes et se réfugia dans une cabane d'ouvrier.

Il repassa avec son commis tous ses comptes, mit tout au courant avec un soupir de regret, et, prêt enfin, il attendit de pied ferme.

André Rémy et le docteur Barbier, accompagnés bien entendu de Prosper et de Pluton, étaient, comme nous l'avons dit, débarqués à New-York, où ils étaient restés deux jours à se remettre du voyage.

Ils en avaient profité pour parcourir la ville. Puis, ils avaient remonté l'Hudson sur un bateau à vapeur et étaient arrivés à Montpellier par le chemin de fer, qu'ils avaient pris au sortir du bateau.

Tout cela avait demandé quelques jours. A Montpellier, le docteur avait couru un peu la ville et demandé des renseignements tant sur M. Bonnefoy que sur l'usine du Petit-Saint-Denis.

Les renseignements étaient splendides. L'usine allait de mieux en mieux, et ce bon M. Bonnefoy était un homme comme il n'y en a guère.

C'est dans ces conditions que les deux hommes, l'enfant et le chien, se présentèrent devant la scierie du petit Saint-Denis.

M. Bonnefoy, ayant près de lui ses principaux ouvriers et son Chinois, qui ne le quittait pas, les reçut à l'entrée principale.

Il lança en dessous un regard pénétrant sur chacun des personnages.

La figure franche et le regard assuré d'André Rémy lui firent un singulier effet. Il lui sembla avoir vu cette figure quelque part. Le docteur lui parut un bon homme. Le petit Prosper n'eut pas l'honneur de son attention, et il allait souhaiter la bienvenue à l'envoyé de M. Martel, lorsqu'il aperçut le chien.

Ce chien noir qui le regardait le terrifia. Il ne pouvait retirer ses yeux de cet animal.

Et l'animal grognait, mécontent de son examen à lui.

Les chiens ont plus d'instinct que l'homme. Ce fut André Rémy qui rompit le premier ce silence embarrassant.

— Monsieur le directeur, dit-il, nous venons, M. le docteur et moi, visiter l'usine, et nous comptons sur vous pour nous introduire.

— Certainement, fit M. Bonnefoy, rappelle à lui-même; à qui ai-je l'honneur de parler?

— Je me nomme André Rémy, répondit l'ingénieur, et je viens pour quelque temps

but que de s'attirer de la clientèle au préjudice du commerce local :

Que, dès lors, les faits de concurrence déloyale dont se plaignent les demandeurs sont bien fondés :

Condamne Cazave et Evain, conjointement et solidairement, en 1,000 fr. de dommages-intérêts pour réparation du préjudice causé :

Dit que dans les vingt-quatre heures du jugement Cazave et Evain seront tenus de cesser la vente à peine de 50 fr. de dommages-intérêts par chaque jour de retard :

Les condamnés, en outre, aux intérêts et aux dépens :

Ordonne l'exécution du jugement notwithstanding opposition ou appel et sans caution. »

#### ÉBOULEMENT A TRÉLAZÉ

Samedi, vers neuf heures trois quarts du matin, un éboulement s'est produit à la carrière du Pont-Malembert, entraînant une partie de celle de la Grand-Maison.

En un clin d'œil, dit le *Patriote*, un nuage de poussière aveuglante se répandit sur toute la contrée, et une quantité de pierres et de matériaux poussés par le déplacement de l'air, eurent projetés à une grande hauteur et à une grande distance. C'est au point qu'une pierre de forte dimension vint tomber sur le jeune Rousseau, âgé de seize ans, qui passait sur la route, se rendant à la messe, et lui fit une large blessure et une fracture au crâne.

On s'empressa de transporter ce malheureux jeune homme chez ses parents, où les docteurs Crosnier, Le Barzic et Roux vinrent lui donner des soins.

Quand la poussière fut dissipée on put constater l'importance des dégâts. L'éboulement s'est produit dans le puisard n° 1 qui, ainsi que le n° 2, est le plus rapproché des maisons en bordure de la route. Toute la carrière du Pont-Malembert était tombée au fond. Une partie de celle de la Grand-Maison avait suivi, détériorant gravement la machine de cette dernière.

Le déplacement de l'air a été si fort que la terre a été soulevée jusqu'à un cinquantaine de mètres. Quantité de murs ont été effrités. Quelques bassicots ont été entraînés au fond.

On dit que le jeune Rousseau a succombé à ses blessures.

300 ouvriers vont se trouver sans travail.

#### POITIERS. — Les courses de dimanche.

La première journée a été favorisée par un temps superbe. Cependant, il a semblé qu'il y avait moins de monde, d'équipages et de cavaliers surtout, que les années précédentes.

Voici les résultats :

Prix du commerce et de l'agriculture : *Kléber*, à M. Rouillé Antonin, est arrivé premier

diriger notre succursale de la part de M. Martel ; il est entendu que cela ne vous fera aucun tort, cher Monsieur.

— Entrez, messieurs, fit Bonnefoy ; je vois que l'on va me prier de me retirer.

— Nullement, dit le docteur ; la maison prend une grande extension, et M. Rémy, qui est un des intéressés principaux, vient s'assurer des ressources de votre exploitation, voilà tout.

Bonnefoy eut un sourire hypocrite.

— S'il en est ainsi, messieurs, soyez les bienvenus.

Les ouvriers saluèrent, et le petit cortège se dirigea vers la demeure du directeur, destinée aux hôtes inattendus.

M. Bonnefoy marchait près du docteur, laissant l'avance à André Rémy, qui interrogeait le contre-maître.

— Monsieur, dit-il, quel est donc ce chien que vous avez amené ?

— Ce chien, fit le docteur, mais c'est le brave Pluton, qui n'a pas voulu quitter son maître.

— Pluton ! murmura Bonnefoy devenu livide : ah ! ce chien se nomme Pluton ?

— A cause de sa couleur noire, continua

suivi par *Jean Bart III*, au même propriétaire. Course au trot assez bien menée.

Prix Principal: Deux chevaux seulement étaient engagés ; un seul, *Nuncio*, à M. D. Gueslier, est parti.

Prix de la ville (Handicap): Huit chevaux engagés, cinq partants. *Nadir*, à M. Thouvenel, est arrivé premier, et *Noël*, à M. le baron de Nexon, second.

Prix des tribunes: Treize chevaux engagés, trois partants seulement. *Léonarde*, à M. Duval, arrivée première.

Prix de la Pelouse: Huit chevaux engagés, deux partants. *Hyperbole*, à M. le vicomte Legrand, a gagné le prix ; sa concurrente, *Musaraigne*, tombée presque au départ.

Prix de la société des Steeple-Chases: Sept chevaux engagés, six partants. *Garancière*, à M. Guinebert, arrive première, suivie par *Hydra*, à M. Barnou.

Le retour s'est effectué sans encombre et la journée s'est passée sans accidents comme sans incidents, sauf trois chutes pendant la dernière course, mais qui n'ont eu aucune gravité.

TOURS. — *Le vol de la cathédrale.* — Un vol a été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, à la cathédrale de Tours.

Une patrouille passant, vers 3 heures, auprès de l'édifice, entendit du bruit : des coups de marteau, semblait-il. Les agents prêtèrent quelque attention, puis le bruit cessant, quittèrent la place.

A cinq heures, en entrant à la cathédrale, par la porte principale, le sacristain constata avec surprise que le tronc « pour les pauvres de la paroisse », qui adhère à la colonne située à droite, était ouvert.

Plusieurs Frères arrivèrent. On ferma la porte de l'église. Une visite minutieuse fut passée ; on ne trouva personne ; mais cinq troncs avaient été fracturés.

Par quel endroit s'étaient introduits les malfaiteurs ?

Nos lecteurs savent, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que l'on effectue en ce moment des réparations à la tour sud de la cathédrale. Un chantier se trouve placé là, au milieu duquel on a construit un hangar. Le toit de ce hangar touche au vitrail de la chapelle Sainte-Marguerite. Les voleurs ont brisé une partie du vitrail, ils sont descendus sans doute au moyen d'une échelle.

Le prix des dégâts s'élève à 400 fr. environ. Quant aux sommes dérobées, il est difficile de les évaluer.

M. le curé de la cathédrale faisait vider assez souvent les troncs. Il y a quatre jours à peine, les aumônes du carême avaient été enlevées.

On nous faisait remarquer que, lors du dernier vol de la cathédrale, les malfaiteurs s'introduisirent par le même endroit.

Une enquête est ouverte.

le docteur, vu que le dieu Pluton, roi des enfers, ne devait pas, je suppose, être tout blanc.

M. Bonnefoy ne répondit rien.

On arriva bientôt à la maison.

Les voyageurs s'installèrent, et jusqu'au repas du soir il ne fut question de rien.

M. Bonnefoy demanda à soigner lui-même Pluton et à le loger près de lui ; mais André Rémy déclara que, jusqu'à nouvel ordre, Pluton et Prosper coucheraient dans la salle qui précédait sa chambre à coucher.

L'ingénieur n'avait aucune méfiance, mais la physionomie de M. Bonnefoy réveillait en lui un souvenir éloigné, mais tenace. Lorsque le directeur parlait, il lui semblait entendre comme une note connue que le temps s'était chargé d'adoncir.

Où donc avait-il pu connaître ce Bonnefoy ?

En France, ou en Angleterre ?

Le soir, le repas fut assez gai, et vers la fin André Rémy posa plusieurs questions de métier à M. Bonnefoy, qui répondit à sa satisfaction.

Il annonça que le lendemain il visiterait l'usine dans son entier, et le surlendemain les comptes.

M. Bonnefoy ne s'opposa à rien et promit

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

*Tournées Frédéric Achard.* — M. Frédéric Achard nous est annoncé prochainement avec le grand succès du Vaudeville « *La Famille Pont-Biquet* » de M. Alexandre Bisson.

M. Achard et M. Bisson ont bien fait de réunir leurs deux étoiles, car elles sont également heureuses : l'auteur des « *Surprises du Divorce* » vient de remporter un nouveau triomphe, grâce auquel M. Achard va faire une nouvelle moisson.

C'est que M. Frédéric Achard, avec son talent personnel, sa prodigieuse activité et le soin consciencieux qu'il apporte à toutes ses entreprises, mérite, entre tous les autres, la grande faveur qui l'accueille partout.

#### BOURSE DE PARIS

Du 16 Mai 1892

3 0/0 . . . . .	97 85
3 0/0 nouveau . . . . .	98 »
3 0/0 amortissable . . . . .	98 50
4 1/2 . . . . .	103 35

VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

### Une bonne fortune

POUR NOTRE VILLE

La place nous a manqué hier pour reproduire, à la suite de l'entre-filet intitulé UNE BONNE FORTUNE, l'intéressant article du *Journal du Cher*, concernant l'habile pédicure.

Le *Journal du Cher* :

« La partie du journal où nous écrivons ces lignes n'est pas consacrée aux réclames, et c'est sans crainte de soulever la moindre protestation qu'on croit devoir à la vérité, de déclarer hautement que la présence d'un praticien comme M. BERTHAUD est un véritable bienfait pour tous ceux qui souffrent d'une infirmité des pieds.

Plusieurs docteurs, que nous pourrions nommer, n'ont pas hésité à se confier aux soins éclairés de M. BERTHAUD, et nous tenons de l'un deux que l'on chercherait vainement, parmi les spécialistes en renom de la capitale, un opérateur plus expérimenté, plus adroit et plus circonspect. Grâce au système d'anesthésie pratiqué par ce maître pédicure, les opérations les plus complexes se font sans le moindre danger et sans que le patient ressente d'autre sensation que celle d'un léger frottement. Ce sont là des résultats qu'on ne peut atteindre qu'aux prix d'efforts persévérants, de patientes recherches ; aussi n'hésitons-nous pas, après tout ce qui nous a été rapporté depuis quelques jours par des personnes dignes de foi, à considérer comme une véritable

bonne fortune pour notre ville de posséder un praticien d'un semblable mérite.

Et bien d'autres attestations de journaux, que nous ne pouvons reproduire, faute de place.

Nous engageons vivement nos lecteurs qui souffrent des cors, œils de perdrix, oignons, ongles incarnés, etc., d'aller au plus vite trouver M. BERTHAUD : ils sont sûrs de sortir de chez lui complètement guéris, nous en avons la preuve. »

Le cabinet d'opérations de M. BERTHAUD est ouvert de 4 h. à 4 h., rue Dacier, n° 47, à Saumur, en face l'Hôtel de la Paix.

En dehors de ces heures, il se rend sur demande à domicile aux mêmes conditions. Prix par opération : 2 fr.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### FÊTE DE L'ASCENSION

26 MAI 1892

A l'occasion de la fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour, à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, les mardi 24, mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 mai, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 30 mai.

2° Les billets dits de Bains de mer qui, aux termes du § 4<sup>e</sup> du tarif spécial G. V. n° 6, ne sont délivrés que les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, seront délivrés du mardi 24 mai inclus au dimanche 29 mai inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, aux gares et stations :

1° De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours ;

2° Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de la Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, *via* La Flèche et Angers ; de Jumelles Brion à Saumur, *via* Saumur ;

3° De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, *via* Tours ;

4° De la ligne de Nantes à Châteaubriant. Ces billets seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 31 mai.

#### CONSEILS ET RECETTES

##### MOYEN D'EMPÊCHER LE LAIT D'AGRIER

Le faire bouillir peut être un moyen pour le conserver, mais il ôte au lait sa saveur. En voici un autre qui n'a aucun inconvénient tout en étant plus sûr.

On enferme le lait dans une bouteille bien bouchée, que l'on entoure d'un linge mouillé.

Ainsi préparé, le lait peut se conserver deux et même trois jours dans les plus grandes chaleurs.

#### Le cheveu blanc

Quand il se produit avant le temps, est une preuve incontestable du manque de vitalité dans le bulbe capillaire.

En se servant habituellement pour les soins de la tête de la Lotion du Dr ROFF, dont les propriétés toniques et vivifiantes sont aujourd'hui connues de tout le monde, on conservera sa chevelure blonde, chatain ou brune, et l'on évitera l'emploi toujours si désagréable des teintures. Le flacon 3 francs. Dépôt général, Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

## P. ANDRIEU

#### ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat.
- Conserves.
- Sirops.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

## Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 1, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

### "LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'Hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : *Maréchale, Violette, Hélotrope, Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

## VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant,

Occupés par le Grand Bazar,

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M<sup>lle</sup> DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

## A LOUER

## MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

## Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

## MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Avenue de la gare de l'Etat, n° 4.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, 14.

## Corsets sur Mesure

## ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHATELAIN, 48, Grand'Rue, Saumur.

UNE PERSONNE très instruite demande n'importe quel travail intellectuel à faire chez elle : Copies de manuscrits ou autres, traductions, recherches, etc.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, 30 ans, demande place cocher ou valet de chambre, connaît service de table.

S'adresser au bureau du journal.

## GUERISON

Certain et Radicalement de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-V.), faculté gratuite par Correspondance.

## A VENDRE

## Une Belle Toue de Pêche

Avec un beau sentineau, une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5. (290)

ON DEMANDE UN APPRENTI, âgé de 18 ans, Confiseur-Chocolatier, 20, rue Saint-Jean.

UN MENAGE sans enfant demande place. S'adresser au bureau du journal.

## LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

**CHEVEUX GRIS CHUTE DES CHEVEUX**

2<sup>50</sup> 3<sup>50</sup>

GRAND FLACON TRÈS GRAND FLACON

**LE SUBLIMIOR**

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4 fr. 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

ENTRÉE GÉN<sup>rale</sup> A PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice fee sous pli fermé.

En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean.

## CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

## E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la MAIN.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE  
Spécialité de Brioche pour 1<sup>re</sup> Communion.

## GRANDE QUANTITÉ

## De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LABUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ON DEMANDE un Garçon de magasin, connaissant sérieusement l'entretien des voitures, harnais, et le graissage. S'adresser au bureau du journal avec bonnes références.

# Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

# AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

## SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

## Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

## Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES